

LES COUVERTS VEGETAUX EN VITICULTURE

VOUS VOULEZ...

Maitriser les bases techniques et pratiques de la réduction du travail du sol et la gestion des couverts végétaux en viticulture.

Contenu de la formation

Gestion des couverts végétaux

- Couverts d'été et couverts d'hiver
- Divers itinéraires techniques
- Intérêt du mélange d'espèces

Choix des espèces de couverture selon ses contraintes pédoclimatiques

- Les espèces « non fixatrices d'azote »
- Les légumineuses
- Les couverts permanents

Les expériences en viticulture

Méthodes pédagogiques

A partir du 7 décembre, les supports de formation seront mis à disposition à partir de la plateforme internet I-COSYSTEM :

Vous y trouverez des vidéos techniques et des activités d'autoévaluation vous permettant d'appréhender le fonctionnement du sol et la mise en place et la gestion des couverts végétaux

En salle : Apports complémentaires et échanges en groupe sur l'adaptation concrète sur votre vignoble et l'après-midi : retours d'expériences et visite de parcelles enherbées.

Pré-requis : Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur et connexion internet pour le module de formation à distance.

Intervenant

Mathieu ARCHAMBAULT, spécialiste de l'agriculture de conservation des sols.

Durée : 4 heures de formation à distance et 1 jour en groupe

Horaires de la journée en présentiel

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Responsable de stage

Perrine DUBOIS, conseillère viticole, ATV 49
☎ 06 83 89 85 39

perrine.dubois@maine-et-loire.chambagri.fr

Contact inscription

Brigitte GROLLEAU

☎ 02 49 18 78 14

Brigitte.grolleau@maine-et-loire.chambagri.fr

Tarif : gratuit (si financement VIVEA)

(sauf salariés et cas particulier, voir bulletin d'inscription).

Les frais de repas et les déplacements sont à la charge du participant.

Faites-nous part de vos attentes.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous. Il permettra au(x) formateur(s) de mieux cerner vos attentes pour adapter la formation au plus près de vos besoins.

1. Avez-vous des remarques, des questions sur :

- Le fonctionnement des sols :

.....
.....

- Le raisonnement du choix du couvert en fonction de l'état de votre sol, de la vigne :

.....
.....

- Le raisonnement de l'itinéraire technique en fonction de vos objectifs : l'état de votre sol, la productivité de la vigne

.....
.....

- Le matériel de semis :

.....
.....

- AUTRES :

.....
.....

2. Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non Oui, laquelle et quand ?

.....
.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

LES COUVERTS VEGETAUX EN VITICULTURE

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : _/_/_/_/_/_/_

Portable : _/_/_/_/_/_/_

Email :

Date de naissance : _/_/_/_

Lieu de naissance :

Nom de la société :

Cochez votre statut professionnel
(il détermine le tarif de la formation)

Exploitant agricole, conjoint collaborateur
→ Tarif de la formation : **gratuit** (sous réserve d'être financé par VIVEA)

Salarié agricole et autres
→ Tarif de la formation : **200,00 €/jour**

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, avant le **13 novembre 2017** à :

Brigitte GROLLEAU
Chambre d'agriculture
1 RUE DU PAVE
49700 DOUE LA FONTAINE

Brigitte.grolleau@maine-et-loire.chambagri.fr

Avant d'envoyer votre inscription, merci de vérifier que vous avez bien complété le verso de ce bulletin d'inscription.

INFORMATIONS PRATIQUES

Crédit d'impôt : si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation, soit environ 68 €/jour.

Aide au remplacement : vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à une association de remplacement dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation. **Renseignement auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT de Maine-et-Loire au 02.41.96.76.90**

Conditions générales : l'inscription déclenchera l'envoi d'un contrat de formation ; elle sera définitive à la réception du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire (les modalités financières seront précisées dans le contrat de formation). Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Annulation : notre organisme se réserve la possibilité d'annuler la formation si les effectifs sont insuffisants et en cas de force majeure. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Les absences du stagiaire ne donnent pas lieu au remboursement des frais de formation sauf cas de force majeure.

Votre Chambre d'agriculture est reconnue pour la qualité de ses formations et de son conseil.



RETROUVEZ NOTRE OFFRE DE FORMATION SUR
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr

Chambre d'agriculture
14 avenue Jean Joxé
CS 80646
49006 ANGERS

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE
 vivea

LA FORMATION L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

LES COUVERTS VEGETAUX EN VITICULTURE

A partir du 7 décembre 2017
(4 heures de formation sur internet)

&
Mardi 9 janvier 2018
(1 journée en présentiel)

à Doué-la-Fontaine



COSYSTEME
agroécologie e-académie

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAINE-ET-LOIRE